

Partie 1 Généralités

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Section 02 41 99 – Démolition Sélective

1.2 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents/échantillons requis conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
- .2 Les Notes du Système d'identification.
- .3 Informations sur les produits :
 - .1 Coulis d'époxy pour les mains courantes.

1.3 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

- .1 Qualifications:
 - .1 Les travaux objets de cette section doivent être exécutés par des entrepreneurs ayant de l'expérience dans l'installation des systèmes de garde-corps en métal.

1.4 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Livrer, entreposer et manutentionner les matériaux et les matériels conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
- .2 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux de manière à ce qu'ils soient surélevés du sol, à l'intérieur et au sec, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les garde-corps de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et les matériels défectueux ou endommagés par des matériaux et des matériels neufs.
- .3 Gestion des déchets d'emballage
 - .1 Récupérer les déchets d'emballage aux fins de réutilisation et de recyclage, de même que les palettes, les caisses, le matelassage, conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.

Partie 2 Produits

2.1 CRITÈRES DE CONCEPTION

- .1 Les garde-corps et leurs attaches doivent pouvoir résister à une force latérale de 0.7 kN/m imposée à n'importe quel endroit sans subir de dommages ou de déformations permanentes.
- .2 Les assemblages de protection et les attaches doivent résister à une force latérale de 1.0 kN/m imposée à n'importe quel endroit sans subir de dommages ou de déformations permanentes.

2.2 ÉLÉMENTS DES MAINS COURANTES EN BRONZE ET LES VITRES DE PROTECTION

- .1 Démonter et entreposer les mains courantes en bronze existantes, les balustres, les jointements, les connecteurs, les moyens d'assemblage et les vitres de protection.

2.3 MATERIAUX

- .1 Coulis d'époxy : A deux composants, résine de méthacrylate et durcisseur.

Partie 3 Exécution

3.1 EXAMEN

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des garde-corps, s'assurer que l'état des surfaces/supports est acceptable pour l'installation des garde-corps.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite du Représentant du Ministère.
- .2 Vérifier l'état de l'entreposage des composants des mains courantes en bronze et des vitres de protection récupérées sous la section 02 41 99 – Démolition Sélective.

3.2 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

- .1 Livrer à l'emplacement approprié les gabarits et les pièces à noyer dans la maçonnerie.

3.3 RÉINSTALLATION

- .1 Réinstaller les garde-corps en bronze et les vitres de protection dans leurs emplacements d'origine.
- .2 Installer les éléments de manière qu'ils soient d'aplomb et de niveau.
 - .1 Ancrer les mains courantes dans la structure à l'aide de coulis et installer les couvercles. Appliquer le coulis d'époxy.

3.4 TOLÉRANCES DE MONTAGE

- .1 Écart maximal de verticalité : 3 mm.
- .2 Écart maximal implantation : 3 mm.

3.5 NETTOYAGE

- .1 Nettoyage en cours de travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
- .2 Nettoyage final : une fois les travaux terminés, évacuer du chantier les matériaux/matériels en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
- .3 Gestion des déchets : trier les déchets en vue de leur réutilisation et de leur recyclage, conformément à la section 01 00 10 – Instructions Générales.
 - .1 Retirer les bacs et les bennes de recyclage du chantier et éliminer les matériaux aux installations appropriées.

3.6 PROTECTION

- .1 Protéger les éléments installés contre tout dommage pendant les travaux de construction.
- .2 Réparer les dommages causés aux matériaux et aux matériels adjacents par l'installation des garde-corps.

FIN DE LA SECTION